



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240430-3044-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/06/2024
Date de mise en ligne : 7 juin 2024

NP

DECISION MUNICIPALE DM_2024_064

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 (articles L 122-20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023.

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer un contrat pour une animation musicale avec Monsieur Razid NOURMAMODE pour la manifestation Festi'Radis le 5 juillet 2024.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 11 – article 6232 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 – Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 06/06/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**